

Avis voté en plénière du 19 juin 2018

Les signes officiels de qualité et d'origine des produits alimentaires (SIQO)

Déclaration du groupe CGT

À l'origine, les signes officiels de qualité ont été créés pour mieux reconnaître, protéger et valoriser le savoir-faire et le travail des producteurs et des salariés, le territoire et la qualité des produits. Cet objectif est toujours pertinent. Leur vision par la seule « fenêtre » du consommateur nous semble réductrice.

Le développement sans encadrement de concepts de marketing et autres signes, mettant en avant la qualité, a semé le trouble chez les producteurs et auprès des consommateurs. Cet avis permet d'aborder les signes « officiels » de qualité dans toutes leurs dimensions et pointe un certain nombre de problématiques.

Il met en avant les problèmes d'origine des matières premières, des zones géographiques de fabrication et de transformation non délimitées, l'accaparement de ces signes officiels de qualité par des groupes industriels se traduisant par une standardisation et une dénaturation de ces produits qui perdent leurs caractéristiques en particulier organoleptiques et nutritionnels.

Nous nous satisfaisons des préconisations réaffirmant que :

- les AOP ou les IGP doivent correspondre à un cahier des charges rigoureux et spécifique, correspondant aux réalités, savoir-faire et traditions régionales de proximité, par exemple par l'exclusion des fromages fabriqués à partir du lait pasteurisé, voire thermisé ;
- pour les IGP, le périmètre de provenance de la matière première et des différentes étapes de transformation doivent être délimités à l'échelle régionale, garantissant une réelle proximité.

Toutefois, il nous semble qu'il aurait été plus pertinent de maintenir, de rétablir ou de créer et, de façon générale de conforter les AOC, signe officiel de qualité national, afin de protéger les pratiques artisanales et agricoles traditionnelles contre les risques d'industrialisation. L'AOP étant un signe officiel de qualité européen appuyé sur des exigences minimales, son cahier des charges est plus difficile à maîtriser, voire à renforcer.

Paradoxalement, alors que cet avis prône une meilleure lisibilité pour les consommateurs par une simplification des SIQO et la disparition totale des AOC, il propose la création d'un 6^{ième} SIQO français « agriculture biologique locale et équitable » afin de renforcer un certain nombre de garanties jugées insuffisantes estampillées du signe officiel de qualité européen Eurofeuille, AB.

Au-delà, ces signes officiels de qualité ne peuvent être une réponse exhaustive aux besoins alimentaires en quantité et en qualité suffisantes et à des prix socialement acceptables. Cela exige une véritable politique alimentaire publique afin de protéger à la fois notre potentiel agricole et alimentaire français contre la mainmise des groupes industriels et à la fois la santé publique. L'intervention étatique est essentielle pour changer de paradigme.

La CGT a voté l'avis.